

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à
l'association "Sites Touristiques d'Alsace" pour le
compte du Vaisseau et du Château du Haut-
Koenigsbourg**

CP/2020/378

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Services associés :

K5 - Le Vaisseau

K6 - Château du Haut-Koenigsbourg

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Association "Sites Touristiques d'Alsace" pour le compte du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg en cours de constitution et d'approuver les termes du projet de statuts de l'Association.

Le Club des Sites d'Alsace, réunissant 44 sites touristiques et culturels, a été créé en 2018 avec Alsace Destination Tourisme (ADT) pour la promotion du territoire "Alsace". Ce club, animé par l'ADT, a pour vocation de mettre en relation les responsables de sites touristiques et culturels, de partager des expériences et de mettre en œuvre des projets communs. Son action permet de :

- Mener des réflexions sur des problématiques partagées,
- Mettre en commun des bonnes pratiques et des expériences,
- Réaliser des projets collaboratifs et des actions communes,
- Mutualiser des ressources et des moyens.

Après deux années de fonctionnement, certains sites ont eu l'ambition de se fédérer au sein d'une association "Sites Touristiques d'Alsace" afin de s'engager davantage dans des démarches de promotion et de communication et de peser dans les décisions liées au développement touristique en Alsace.

Cette association "Sites Touristiques d'Alsace" (STA) est en cours de création, avec le soutien d'ADT. Le Département du Bas-Rhin en est un membre fondateur. Ses statuts permettent au regroupement de bénéficier d'une existence juridique et d'une identité propres.

Les membres fondateurs de l'association visent des objectifs ambitieux et inédits en France : représentation au sein des instances touristiques (Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE), ADT, offices de tourisme), lobbying, mutualisation de ressources financières afin de mener des opérations de grande ampleur, visibilité pour l'ensemble des sites de visite alsaciens.

Le Département du Bas-Rhin souhaite adhérer à cette nouvelle association au titre de l'exploitation de deux sites touristiques : le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg

pour un coût annuel de 4 000 €. Dans le contexte économique actuel, où le tourisme national est privilégié, il peut ainsi faire entendre sa voix à plusieurs titres : via l'ADT au sein du Club des Sites qui perdurera, de l'association STA et peser en tant qu'interlocuteur vis-à-vis des autres sites, des offices de tourisme et, in fine, devenir un membre opérationnel dans plusieurs réseaux.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45660	011-6281-311	5 486,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
29026	011-6281-312	6 000,00 €	2 514,80 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Association « Sites Touristiques d'Alsace » en qualité de membre fondateur conformément au projet de statuts ;
- d'approuver, en tant que membre fondateur, le projet de statuts de l'association « Sites Touristiques d'Alsace », joint à la présente délibération ;
- de dire que le Département du Bas-Rhin sera représenté au sein de cette association par son

Président ou son représentant nommé par arrêté ;

- d'autoriser à signer les statuts le moment venu ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle à hauteur de 4 000 € pour 2020, soit 2 000 € au titre du Vaisseau et 2 000 € au titre du Château du Haut- Koenigsbourg.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY